

## Résultats des entretiens : Choix du dispositif.

### Présentation du discours.

#### § Les familles (partie annexe à la section II.5.2.A, p. 120).

En matière de lieu de réalisation des devoirs, nous avons relevé trois sur le territoire étudié : la maison, l'école (étude et l'AP pour les primaires ; l'accompagnement éducatif ainsi que d'autres formes de soutien scolaire, telles que présentées dans la section I.2.3.B, pour les collégiens) et le centre social de quartier (les AEPS dans le cadre du CLAS). La décision du lieu de travail après la classe appartient uniquement aux parents pour 13 familles, uniquement aux enfants pour 2 familles et uniquement au voisinage pour une famille des 27 interrogées (soit 60 %) ; tandis que pour 11 familles, le choix représente l'association du point de vue de deux sources. Voici quelques exemples de situations rencontrées. Les parents et leurs enfants : « Les enfants aiment bien venir ici ; nous on accepte avec les enfants. Les enfants ont fait le choix et les parents ont suivi. » (FXY-14) ; « Par contre, on les a inscrit au centre car les filles le voulaient (on a suivi le choix des enfants). J'ai connu le centre parce que j'habitais juste en face. J'ai discuté avec les animateurs puis... » (FXY-19). Les parents et le voisinage ou les amis des parents : « On a su pour le centre pendant une fête, en 2000 (le jour de l'An). Les voisins nous ont parlé du centre. » (FXY-09) ; « A la maison, il ne peut pas faire les devoirs, il n'aime pas. Il a fait l'étude en CP car on connaissait pas le centre. Des voisins nous ont dit. » (FY-16). Les enfants et les copains des enfants : « Par rapport à ses copains. L'essentiel est de se sentir bien. » (FX-02) ; « Sur l'autre ville où on habitait avant, il n'y avait pas de centre comme ça. On l'a su par rapport à son copain. Tous [les enfants] ont choisi là où ils vont [c'est-à-dire au centre ou à la maison]. » (FYi-04).

Le choix de la famille en faveur de tel ou tel dispositif d'accompagnement à la scolarité n'est pas singulier. Au-delà des trois facteurs décisifs entraînant une éventuelle prise en charge de l'enfant après la classe (à savoir l'aide à la réalisation des devoirs, la participation à des activités éducatives ou d'éveil, la proposition d'un mode de garde pendant que les parents travaillent), la proximité du lieu, la sécurité de l'encadrement, l'ambiance de travail, le prix du service ou bien le lien social développé, rentrent aussi en équation.

- La proximité : « C'est plus près de la maison. » (FX-10) ; « Ici c'est près de chez moi. Tout est ici (ils sortent les trois ensemble). » (FY-26).

- La sécurité : « Je suis là depuis 18 ans. Quand ça a été ouvert, c'était un soulagement car quand je travaille, j'ai l'esprit tranquille. Je sais qu'ils sont encadrés, les devoirs sont faits, ils sont en sécurité. » (FYi-07) ; « J'ai choisi AEPS parce que cette année je travaille, je n'ai pas le temps de les accompagner. A l'école c'était jusqu'à 18h. » (FY-08).

- L'ambiance : « On l'a su de bouche à oreille par les voisins. On a vu qu'il y avait une bonne ambiance, c'est pour cela qu'on a choisi ici. » (FXY-21) ; « Les enfants étaient demandeurs à cause de leurs copains. Ils ont arrêté car ils avaient des bons résultats [le père ne voyait plus nécessaire de les mettre en AEPS]. Les enfants ont suivi facilement le choix du père. » (FXY-05).

- Le prix : « Moins cher que l'étude et proche de la maison (pas besoin de les chercher). » (FX-17).

- Le lien social : « Il était en plus en retrait. S'il faisait les devoirs à la maison, c'était un problème pour lui pour se mélanger avec les autres. C'est le seul garçon à la maison. » (FY-03) ; « L'enfant a fait son choix car il lui restait 1h de battement pour souffler (après 18h). [Le parent aurait préféré garder l'enfant au centre (plus de contact avec d'autres enfants, activités variées, animateurs sympathiques).] » (FYi-01).

Plus rarement, des facteurs tels que le tempérament ou l'autonomie de l'enfant, le nombre d'activités extrascolaires, le partage du temps des devoirs (parent-enfant), les besoins spécifiques (à un moment donné du parcours scolaire) en matière de suivi... peuvent également influencer sur la décision. « Enfant plutôt dispersée, faut vraiment être à côté d'elle (c'est l'attention). La cibler pour qu'elle fasse ses devoirs. Elle reviendra peut-être quand elle sera au collège. » (FY-06) ; « Quand je regarde son emploi du temps. Si ça continue comme ça (judo deux fois par semaine, etc.), je préfère qu'il soit à la maison. » (FXY-27) ; « Pour le moment j'essaie d'être avec lui. Bon, peut-être quand je peux pas, je l'amène. » (FX-23) ; « Comme je suis à la maison, je trouve normal que je lui fasse faire (les devoirs) » (FY-28) ; « Je sais qu'elle n'a pas besoin pour le moment. » (FX-20) ; « Pour les deux derniers [fille et garçon], c'était leur choix ; le garçon il est difficile, comme ça inscrit dans le centre [la fille a fréquenté quelque temps le centre puis est restée à la maison]. » (FY-13).

### Constat par rapport aux lieux de réalisation des devoirs.

Nous remarquons deux tendances. D'abord, des comportements représentatifs :

- a) La majorité des enfants (des familles interrogées) fréquentent les activités périscolaires du centre (comme lieu pour réaliser leurs devoirs) ;

- b) Quelques familles utilisent sporadiquement d'autres lieux tels que l'école (notamment l'AP ; FYi-07, FXY-09, FY-15) ou la maison (FY-03) afin de renforcer le suivi de la scolarité de leurs enfants ;

- c) D'autres familles n'ont choisi que l'école (notamment l'étude ; FY-11, FY-12) ou que la maison (FY-06, FX-23, FXY-27, FY-28) comme lieu de réalisation du travail scolaire.

Ensuite, un certain nombre de comportements atypiques ont pu être mis en évidence :

- d) Le garçon fait ses devoirs au centre dans le cadre des AEPS, tandis que les filles les font à la maison en présence de la mère (même si certaines ont fréquenté les AEPS pendant une période très courte ; FYi-04) ;

- e) Fréquentation du centre ou de la maison (jusqu'en CM voire la 6<sup>e</sup> ou la 5<sup>e</sup>) suivie de l'école (à savoir l'étude), la maison ou bien d'une association proposant du soutien particulier (FYi-01, FX-02, FXY-05, FY-13, FX-20). Ceci pourrait se justifier soit parce que certains parents associent les AEPS à des activités de type jeu (donc moins axées sur le scolaire), soit parce que les parents ont pu apporter de l'aide jusqu'à un certain niveau puis ils ont passé le relais en choisissant un cadre plus personnalisé (soi-disant plus « encadré » et plus tourné vers le scolaire). Ce comportement traduit une corrélation entre l'âge de l'enfant et le passage progressivement de l'éducatif vers le scolaire en termes d'accompagnement ;

- f) Le cas opposé (au point précédent) dont les enfants fréquentent l'étude de l'école jusqu'en CM2 puis les AEPS du centre à partir du collège (FY-18). Ce comportement pourrait dévoiler soit une méconnaissance, soit une méfiance des parents vis-à-vis des différents dispositifs d'accompagnement (et/ou de l'encadrement après les cours) au sein des collèges. Ils se sentent perdus ou ont peut-être l'impression que l'institution scolaire ne s'intéresse plus à eux (à savoir le collège), alors qu'à école élémentaire ou au centre ils ont à faire à un enseignant respectif à un accompagnateur référent (maximum deux). Avec l'entrée au collège, les activités éducatives destinées aux enfants fréquentant les AEPS diminuent sensiblement sans pour autant passer à un suivi relevant uniquement du scolaire comme le cas de la plupart des collèges (certains proposent quand même des ateliers artistiques ou d'expression corporelle après les cours).